

Québec, le 8 janvier 2021

Mesdames les Directrices générales et Messieurs les Directeurs généraux des centres de services scolaires ainsi que des commissions scolaires et des établissements d'enseignement privés,

Le début de l'année 2021 revêt à certains égards des airs de rentrée scolaire. Une nouvelle année et les espoirs sont à nouveau permis. Tout d'abord, nous souhaitons, l'ensemble de l'équipe gouvernementale et moi, vous offrir nos meilleurs vœux pour une année plus sereine. Notre souhait le plus cher, que vous partagez sans aucun doute, est que nos élèves puissent retrouver, graduellement, une certaine normalité et que la vie scolaire reprenne peu à peu ses couleurs habituelles. Nous souhaitons également vous témoigner notre grande appréciation pour tous les efforts que vous avez déployés depuis septembre dernier afin d'accompagner nos élèves vers la réussite. Nous sommes conscients que le défi est de taille et les contraintes, nombreuses, mais nous sommes convaincus que tous ensemble, en combinant nos efforts, nous y arriverons.

Afin de nous assurer que les meilleures conditions d'apprentissage de nos élèves seront préservées au cours des prochains mois, nous portons à votre attention un certain nombre de mesures supplémentaires, tant pédagogiques que sanitaires, qui devront être appliquées dans le réseau scolaire.

Comme le premier ministre l'a annoncé, le retour en classe au primaire aura lieu le 11 janvier prochain tel que prévu et sera reporté au 18 janvier pour nos élèves du secondaire. Ceci inclut la poursuite des cours en alternance pour les élèves de la 3<sup>e</sup> à la 5<sup>e</sup> secondaire. Ainsi, pour le secondaire, l'enseignement pour tous ces élèves se poursuivra à distance d'ici leur retour en classe.

En ce qui a trait aux élèves de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes, pour faciliter la poursuite de leur formation, les services éducatifs à distance seront obligatoires jusqu'au 18 janvier également. Toutefois, lorsque le programme ou les compétences à acquérir le requièrent, notamment pour maîtriser des apprentissages pratiques sur des équipements spécifiques ou en laboratoire, ces services pourront être offerts en présence, en centre de formation à partir du 11 janvier.

Les classes ou les écoles spécialisées qui offrent des services régionaux ou suprarégionaux de scolarisation à des élèves lourdement handicapés pourront toutefois continuer à recevoir leurs élèves à l'école selon le calendrier scolaire habituel. Il sera

aussi possible pour l'équipe-école de permettre à certains élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) ou à des élèves vulnérables qu'elle aura identifiés préalablement de recevoir des services éducatifs en présence. Les services éducatifs à distance sont évidemment favorisés, mais il reviendra aux organismes scolaires de déterminer si l'enseignement à distance est possible et au bénéfice exceptionnel de ces quelques élèves ayant des besoins particuliers.

De plus, dans les régions où le réseau Internet est inaccessible ou inadéquat pour la formation à distance, les élèves pourront exceptionnellement se rendre dans les établissements afin de profiter du réseau Internet pour l'enseignement à distance. Lorsque requis, les organismes scolaires doivent s'assurer que le personnel scolaire n'agissant pas à titre d'enseignant est alors en fonction. Si l'option LTE est disponible dans la région, elle devra être privilégiée et l'établissement devra alors fournir à l'élève une connexion suffisante par le prêt d'un appareil LTE.

Dans tous ces cas, les mesures de distanciation et les règles sanitaires lorsque des élèves ou du personnel sont en présence devront être respectées.

### **Renforcement du soutien pédagogique et psychosocial**

Dans les dernières semaines, nous avons consulté plusieurs acteurs du réseau scolaire et avons entendu les observations selon lesquelles les jeunes ont besoin d'aide additionnelle pour réussir dans le contexte pandémique actuel. Nous comprenons la nécessité de nous y attarder de manière pressante et nous vous confirmons que nous présenterons divers leviers permettant de prêter main-forte au personnel des équipes-écoles en ce sens.

Ces leviers comprendront du soutien pédagogique pour les élèves, par l'entremise du recrutement de tuteurs pour mieux les accompagner.

D'ici la fin de janvier, une banque de tuteurs sera constituée au moyen, entre autres, de la plateforme « Répondez présent ». Un appel sera lancé au personnel volontaire des centres de services scolaires, aux retraités de l'éducation ainsi qu'aux étudiants collégiaux et universitaires pour soutenir les élèves. Les enseignants pourront diriger des jeunes vers ces services gratuits.

Tous les centres de services scolaires et les commissions scolaires auront la responsabilité de rendre ce service disponible et d'en coordonner les efforts auprès de leurs établissements. Ils pourront aussi s'appuyer sur une initiative gouvernementale mobilisant les étudiants collégiaux et universitaires qui pourraient vouloir venir soutenir les élèves. En dehors des heures de classe, les élèves auront prochainement accès à des forums pédagogiques disponibles, 7 jours sur 7.

En plus de cette banque de tutorat, davantage de soutien psychosocial, en collaboration avec des organismes partenaires, sera déployé pour renforcer encore plus le filet de sécurité nécessaire de façon que les élèves puissent réaliser leur plein potentiel. Concrètement, nous mettrons à la disposition de ces derniers divers outils, dont une application mobile leur permettant d’avoir accès à de nombreuses ressources, à des témoignages ou encore à des vidéos.

De plus, des espaces d’échanges sur des thèmes répondant aux besoins des jeunes seront mis en place pour permettre de briser l’isolement et offrir des avenues pour gérer le stress. Des intervenants modérateurs accompagneront des étudiants pour assurer la vigie d’une messagerie (*chat*) accessible aux jeunes de partout au Québec, après les heures de classe.

Nous annoncerons également de nouvelles mesures afin d’outiller davantage les membres du personnel scolaire pour les soutenir dans l’accompagnement des élèves au quotidien. L’accès à des ressources spécialisées pour les élèves qui vivent du stress et de l’anxiété sera facilité.

Pour déployer ces leviers, en appui aux équipes-écoles déjà à pied d’œuvre, nous prévoyons également faire appel à des organismes partenaires du Ministère qui ont une expertise en la matière, afin que toute une communauté se mobilise autour de nos jeunes. Nous aurons bientôt l’occasion de vous revenir avec des précisions à cet effet.

### **Modifications apportées à certains encadrements pédagogiques**

L’évolution de la situation dans les écoles a eu un impact sur la capacité de vos établissements à finaliser la production du premier bulletin, dont l’échéance est prévue le 22 janvier. Nous proposerons donc que soit modifié le Régime pédagogique de l’éducation préscolaire, de l’enseignement primaire et de l’enseignement secondaire pour permettre de reporter jusqu’au 5 février, au besoin, l’échéance de la production du premier bulletin. Malgré ce report, les services régionaux d’admission au collégial pourront recevoir à temps les résultats des élèves de 4<sup>e</sup> et de 5<sup>e</sup> secondaire. Nous proposerons également de revoir la pondération du premier bulletin de manière à ce que le premier bulletin ait une importance moins grande.

Par ailleurs, un nouveau guide clair résumant les savoirs essentiels prioritaires à enseigner est également en production par le Ministère et sera rendu disponible au plus tard d’ici la fin de janvier. Dans ces conditions, les épreuves ministérielles au primaire et au secondaire sont annulées pour l’année scolaire 2020-2021.

### **Renforcement des mesures sanitaires**

En ce début d’année 2021, il importe de rappeler l’importance de maintenir en tout temps dans nos écoles et dans nos centres les mesures sanitaires déjà prévues, notamment en matière de distanciation, d’hygiène respiratoire et de port du couvre-visage ou du masque de procédure, de lavage des mains et d’entretien régulier

des surfaces. Nous vous invitons à accorder une attention particulière aux moments de la journée où les élèves appartenant à différents groupes-classes stables sont appelés à se côtoyer afin de limiter ces moments au maximum, par exemple lorsque les élèves accèdent à leur casier à l'arrivée le matin, le midi ou après les classes. Nous comptons donc sur votre leadership pour vous assurer que l'ensemble de vos milieux mettra en place des mesures incitatives et des appels à la vigilance.

Le Ministère a élaboré une boîte à outils visant à rappeler les bonnes pratiques en matière de manipulation du couvre-visage ou du masque de procédure. Cette boîte, disponible en français et en anglais, contient des suggestions d'activités et de moyens pour sensibiliser les élèves du primaire et du secondaire et leur enseigner les comportements attendus afin de mieux appliquer les mesures de santé publique en milieu scolaire. Elle est un très bon appui aux activités de révision des meilleures pratiques à revoir avec les élèves et peut être consultée sur le site du Ministère, à l'adresse suivante : [education.gouv.qc.ca/masque/](http://education.gouv.qc.ca/masque/).

### **Port du couvre-visage au primaire et du masque de procédure au secondaire**

En zone rouge, à compter du 11 janvier, le port du couvre-visage sera étendu en classe pour les élèves du 3<sup>e</sup> cycle du primaire et sera requis pour les élèves des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycles du primaire dans les déplacements à l'intérieur ainsi que dans le transport scolaire.

De plus, à compter du 18 janvier, les élèves du secondaire, de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle devront dorénavant porter des masques de procédure plutôt que le couvre-visage. Ces masques de procédure seront rendus disponibles pour les élèves, à raison de deux par jour. Des précisions ont été transmises et d'autres suivront de la part du Ministère à cet effet.

### **Qualité de l'air**

Comme vous le savez, dans le but d'assurer un contrôle rigoureux de la qualité de l'air dans les écoles, des tests ont été réalisés en décembre dernier pour mesurer le taux de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) dans 330 bâtiments scolaires. Les résultats obtenus permettent de constater des résultats optimaux, sous l'objectif de 1 000 ppm de CO<sub>2</sub>, dans la vaste majorité des classes testées. Cependant, nous vous demandons de procéder à des interventions immédiates dans environ 3 % des locaux testés, qui ne sont pas conformes.

Également, nous vous demandons d'effectuer des tests dans l'ensemble des établissements du réseau scolaire, dès maintenant, pour vérifier leur conformité. Des interventions rapides seront également faites lorsque nécessaire, conformément aux nouvelles recommandations émises par les autorités de santé publique à la suite du rapport du groupe d'experts scientifiques et techniques, coordonné par le ministère de

la Santé et des Services sociaux, et sur la base du *Document de référence sur la qualité de l'air dans les établissements scolaires*, tout en appliquant le protocole de mesure établi par le Ministère.

Il est impératif que dans l'éventualité où les résultats pour une classe donnée s'avéraient insatisfaisants, une analyse plus poussée soit effectuée. Cette analyse comprendra une revue plus pointue des facteurs qui influencent ces résultats de qualité de l'air, et vous devrez alors vous assurer que des moyens directs sont déployés pour corriger la situation, incluant une possible augmentation de la fréquence de l'aération dans le local. Si l'examen de ces facteurs et la mise en place d'ajustements conséquents ne s'avéraient pas concluants, la relocalisation des élèves dans une autre salle de classe et le port du masque de procédure pourront alors être envisagés.

Des experts membres d'un ordre professionnel et désignés par un comité gouvernemental multipartite (formé du MEQ- MSSS-CNESST) seront dédiés et mis à contribution. Des modalités plus précises vous parviendront sous peu quant au contexte technique pour la réalisation de ces tests.

### **Distribution des équipements informatiques**

Nous tenons à saluer les efforts de vos équipes informatiques qui ont veillé cet automne à s'assurer que tous les élèves du secondaire n'ayant pas d'équipements dédiés à la maison puissent en recevoir un de vos établissements, permettant ainsi la formation à distance des derniers jours. Le réseau scolaire ayant désormais assez de matériel informatique pour répondre non seulement aux besoins des élèves du secondaire, mais aussi du primaire, nous vous demandons, dans cet esprit de prévention, de tourner maintenant vos efforts vers les élèves du primaire n'ayant pas d'équipement dédié à la maison afin qu'ils puissent en recevoir dans les prochains jours. Advenant que des équipements soient manquants dans votre parc informatique à cette fin, nous vous invitons à faire rapidement appel à la réserve ministérielle selon la procédure connue de vos équipes informatiques.

Pour maximiser l'impact de nos efforts concertés, nous vous remercions de bien vouloir en informer votre personnel et de vous assurer d'une mise en œuvre dans tous vos établissements visés. Nous profitons de cette communication de début d'année 2021 pour vous remercier ainsi que le personnel de vos établissements, pour la diligence dont vous faites preuve, plus particulièrement encore depuis le début de cette pandémie, dans le but de maintenir des milieux de vie sains, sécuritaires et stimulants pour tous les élèves du Québec.

Si nos écoles sont demeurées ouvertes depuis l'automne dernier et qu'elles rouvriront sous peu, à la différence de plusieurs endroits dans le monde d'ailleurs, c'est avant tout grâce à votre dévouement, à votre passion pour nos élèves et à votre grande

compétence, ainsi qu'à celles de vos équipes qui travaillent d'arrache-pied dans votre centre de services scolaire, votre commission scolaire et vos écoles.

Veillez agréer, Mesdames les Directrices générales et Messieurs les Directeurs généraux des centres de services scolaires, des commissions scolaires et des établissements d'enseignement privés, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, reading "Jean-François Roberge". The signature is written in a cursive, flowing style with a prominent initial 'J'.

Jean-François Roberge